

# Le Bournazelois



*Bulletin municipal d'information de la commune de  
BOURNAZEL - Tarn*

*N° 40 - Juillet 2024*





*Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords (Règlement sanitaire départemental – Article 32)*

# INFORMATIONS COMMUNALES



N'hésitez pas à communiquer vos adresses mails pour recevoir les informations communales !

Pour rappel, le secrétariat de mairie est ouvert :

- le mardi de 14h à 17h et
- le jeudi de 14h à 17h

Vous pouvez aussi nous écrire :

[mairie.bournazel.81@wanadoo.fr](mailto:mairie.bournazel.81@wanadoo.fr)

Les infos de la communauté de communes (4C) : dont l'Escalé (Maison de Services au Public ; Conseillers Numériques et Espace de Vie Sociale), assainissement, écoles, centre de loisirs, médiathèques etc.. c'est sur [4c81.fr](http://4c81.fr)

*Les dates à retenir...  
La vie sur la commune...  
Petit mémo pour les nouveaux habitants...  
Rappel pour les fidèles lecteurs...*



## Associations à connaître !

- Le club des aînés « Lous Garrics » et son antenne pour pratiquer le Patchwork- Contact 06 86 96 91 84 / [mtg.molinier@wanadoo.fr](mailto:mtg.molinier@wanadoo.fr)
- Le RCB « Rugby Club Bournazel » - de 5 ans à tout âge !  
Mail : [contact@rcbournazel.com](mailto:contact@rcbournazel.com)
- La société de chasse intercommunale de Mouzieys-Panens  
Contact Sébastien Cantaloube au 07-67-79-15-95  
*\*\*Un article sur le brevet de chasse dans ce bulletin*
- L'ADMR du Ségalar (sur 8 communes) : « Recherche bénévoles et salariés »  
Mail : [lesegalar@admrtarn.fr](mailto:lesegalar@admrtarn.fr) – 05-63-56-96-15  
Contact Philippe Polydore au 06-17-80-41-72
- Comité des Fêtes  
Contact : [comite.bournazel@gmail.com](mailto:comite.bournazel@gmail.com)

La fête ? C'est le dernier dimanche d'août !

Le programme du week-end dans ce bulletin...



Le repas annuel ? C'est celui de la Bonne Année courant janvier !  
Une invitation est déposée dans votre boîte à lettres.  
C'est convivial, c'est l'occasion de tous nous réunir et de commencer l'année en douceur !

Et pour les sportifs, le city stade et le terrain de pétanque !



## Equipements :

Notre salle des Lisières est disponible à la location :

- **Pour les Bournazelois :**  
130 € la journée ou la soirée / 180 € le week-end
- **Pour les associations :**  
150 € la journée ou la soirée / 200 € le week-end
- **Pour les « extérieurs » :**  
280 € la journée ou la soirée / 400 € le week-end



Des colis de Noël sont composés chaque année pour les aînés de 70 ans et plus !

Est-ce que je connais tout le monde ?



Une équipe paroissiale est aussi à l'action :

Nettoyage de l'église et préparation des célébrations  
Temps de prière pour la paix et relais des intentions de prières du village chaque premier jeudi du mois... Ouvert à tous !  
Préparation de la crèche (circuit en décembre et janvier sur les églises du secteur pastoral Cordes – Cahuzac – Vaour)  
Pour les annonces paroissiales :  
Communiquez votre téléphone !  
Contact : 06-17-80-41-72



### ANCT

L'agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a retenu le projet de l'aménagement de l'ilôt du Touron et prend en charge le financement d'études pour la définition du ou des projets sur ces parcelles. Une présentation sur site a réuni ces services de l'état avec les services du CAUE (conseil en architecture), le bureau d'étude, la DDT (référente territoriale) et des conseillers municipaux. L'étude et la définition du projet sont en cours.



### PLUI

Le document d'urbanisme, voté en conseil communautaire et envoyé aux communes membres et personnes publiques associées, sera mis prochainement en enquête publique, où chacun pourra consulter les pièces du PLUI et le cas échéant être entendu par le commissaire enquêteur. Le terme est espéré pour fin 2024 / début 2025. La zone ABF de la croix forgée a été redéfinie et la proposition fera également partie du PLUI.

### Travaux et aménagements

Voirie 2024 : Les revêtements des routes de la Vergne et du bas de la Calvarié ont été refaits. Le devis se chiffre à 34 919 € HT, en plus des travaux d'épareuse pour 4 523 € HT.

La sécurisation du Bourg reste une priorité. Dans l'immédiat, des panneaux sont envisagés mais un aménagement pérenne est à l'étude pour une zone sécurisée depuis le city stade jusqu'à la place de la croix forgée, ainsi qu'à l'entrée de la commune.

Des bancs et des poubelles complètent l'espace autour du city-stade.

L'éclairage du terrain de rugby, de compétence communautaire, sera réalisé avec enfouissement de réseau en lien avec la 4C, en attente des possibilités de co-financement. Ce projet se chiffre à 7 721€ HT.

Des projets d'enfouissement des lignes haute et basse tensions, et télécoms, sont en cours sous la diligence du SDET et d'ENEDIS, pour lesquels une participation de la commune sera demandée.

Des arbres seront plantés avec l'association « arbres et paysages tarnais » dans le village (autour du monument aux morts, à côté du city stade et près du terrain de pétanque) ainsi qu'aux Lisières, en remplacement de certains.

Un système de climatisation sera installé dans les locaux de la mairie.

### Accessibilité

Une rampe d'accès amovible pour personnes à mobilité réduite amovible a été acquise pour l'entrée de l'église.



### Salle des Lisières :

Un réfrigérateur a été acheté. Les tarifs de location ont été révisés.

02/03/2024 - Tables de pique-nique : Une a été fixée aux Lisières ; les trois autres resteront entre la mairie et le terrain de rugby.

### Personnel communal :

L'agent technique Thomas Marenic a été titularisé.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le maire. Il est le bilan financier de la commune et se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ces documents comptables. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et modifie le patrimoine de la commune.

### Compte administratif 2023

Recettes de fonctionnement	179 442,49 €	Recettes d'investissement	106 727,36 €
Dépenses de fonctionnement	118 304,37 €	Dépenses d'investissement	149 195,77 €
Résultats de l'année 2023	61 138,12 €	Résultats de l'année 2023	- 42 468,41 €
Reports 2022	200 853,90 €	Reports 2022	- 22 184,67 €
Résultat cumulé	261 992,02 €	Résultat cumulé	- 64 653,08 €
RAR 2023 + déficit investissement affecté en réserve au BP 2024	- 67 467,57 €		
Excédent à reporter au BP 2024	194 524,45 €	Déficit à reporter au BP 2024	- 64 653,08 €

**Les dépenses de fonctionnement :** Elles regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

- 1) Les charges à caractère général :** Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 28 110,14 €. On observe une légère augmentation de ces charges par rapport à 2022, principalement pour l'électricité et l'entretien de bâtiment (dont maintenance).
- 2) Les dépenses de personnel :** Ces charges s'élèvent à 29 866,22 € pour l'année 2023. Elles étaient de 28 504,80 € en 2022.
- 3) Les atténuations de produits :** 11 401,07 €. Ce sont le reversement à la 4C après prélèvement par l'intercommunalité de la fiscalité et la déduction des dépenses voirie ; ainsi que le FNGIR (Fond National de Garantie Individuel de Ressource (mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010).
- 4) Les charges de gestion courante :** Ces charges s'élèvent à 22 578,28 €, légèrement plus qu'en 2022 au niveau des indemnités et avec une hausse sur les subventions versées aux associations.  
En 2023, 6 associations locales ont été subventionnées pour un montant de 1 350 €.
- 5) Les charges financières :** Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 1 704,93 €.

**Les recettes de fonctionnement :**

- 1) Les atténuations de charges (chapitre 013)** sont les remboursements sur les rémunérations de personnel (indemnités journalières) ou sur les charges sociales. Elles sont de 5 079,34 € en 2023 contre 7 560,44 € en 2022.
- 2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) :** Les produits proviennent principalement de l'occupation du domaine public par le réseau Enedis et le réseau Orange (678,10 € pour 2023) et des ventes de concessions au cimetière.
- 3) Les impôts et taxes (chapitre 73) Taux d'imposition communaux :** 39,89 % pour le Foncier bâti et 42,97 % pour le non bâti. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires uniquement depuis 2023 est à 9,63 %.  
En 2023, le produit de ces taxes a été de 39 977 € soit + 2 268 € (+ 6 %). L'augmentation du produit de la fiscalité est liée à la revalorisation pendant l'année des bases d'imposition via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale.  
Le chapitre 73 regroupe également des taxes de droits de mutation liées aux ventes immobilières principalement, et des attributions versées par la 4C sur un fond de compensation et de péréquation.
- 4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74) :** La dotation globale de fonctionnement est la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales.  
Le chapitre 74 regroupe également les dotations de solidarité rurale, de péréquation, les compensations suite aux dégrèvements de certaines taxes foncières, ainsi que d'aide pour indemnisation des élus locaux : 74 094,50 € en 2023 contre 70 778,92 € (4,68 % environ d'augmentation).
- 5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :** Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés pour la salle des Lisières en 2022 est de 2 990 € et de 3 582,50 € pour 2023. Entre autres recettes de gestion courante, c'est un montant variable d'année en année.
- 6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)** sont des opérations d'ordre liés à l'amortissement des travaux de voirie ou des produits non prévisibles (indemnité d'assurance par exemple).

## Les dépenses d'investissement :

### 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Pour mémoire, la commune a 2 emprunts contractés en cours.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 23 393,96 € pour l'emprunt de la nouvelle mairie et de 48 921,94 € pour l'achat du terrain AC18.

### 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- **City Stade**
- **Embellissement des abords de la mairie et du city-stade**
- **Equipements secrétariat**
- **Rénovation énergétique salle des Lisières**
- **Acquisition d'un terrain AC18**
- **Passage au Led de l'éclairage public**
- **Chemin du Touron**

## Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 106 727,36 €. Elles comprennent :

### Les recettes réelles :

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour certaines opérations d'équipement : 46 847,21 € pour le city stade et 21 857,40 € pour la rénovation énergétique de la salle des Lisières.
- Du FCTVA pour les travaux de 2021 (N-2) : 799,53 € pour 2023
- De la taxe d'aménagement pour 12 827,20 €

**Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 24 396,02 €



## Budget Primitif 2024

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Pour Bournazel, il déroge à la règle d'équilibre puisqu'il est voté en sur-équilibre en section de fonctionnement. (article L.1612-17 du Code Général des Collectivités Territoriales). L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il a été voté le 10/04/2024 par le conseil municipal.

Le budget 2024 a été voté pour 181 146,56 € en dépenses de fonctionnement et 352 466,01 € en recettes de fonctionnement (suréquilibré de 171 319,45 €). Il est équilibré en investissement pour un montant prévisionnel de 149 050,53 €.

Les taux des impôts locaux pour 2024 restent inchangés. Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 41 693 €. Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 76 628 € soit une hausse de 4,91 % par rapport à l'an passé.

**Les dépenses d'investissement** : Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Pour 2024, sont en réflexion une solution de climatisation pour la mairie et la sécurisation du Bourg. Une participation sera déduite des charges transférées pour l'éclairage du terrain de rugby. En projets commencés en 2023, l'équipement de la salle des Lisières se concentre sur l'achat d'un nouveau réfrigérateur, la création d'une aire de pique-nique et les abords du city stade sont maintenus.

**Les recettes d'investissement** : Aucune subvention n'est en attente pour 2024.



## Comité des Fêtes Programmes des Fêtes 2024

### Vendredi 23 Août

- 19h30 **MARCHÉ GOURMAND** - Restauration sur place  
Concert « UNDER COVER »  
23h « DJ GALAC'XY PODIUM »

### Marché Gourmand



### Samedi 24 Août :

- 14h Concours de belote  
19h30 Concert « VIDE GRENIER »  
Restauration sur place  
Truffade et/ou Grillade  
23h Animation musicale « DJ MUSIC PARADE »



### Dimanche 25 Août

- 11h Temps de prières et de fraternité en l'église St Barthélémy  
11h30 Cérémonie au monuments aux morts  
Exposition d'artistes locaux à la salle du rugby  
Apéritif offert par le comité des fêtes  
14h Concours de pétanque en doublette  
15h Sous le chapiteau : « Venez jouez avec vos jeux de société ! »  
15h Pour les enfants de 3 à 13 ans " ENQUÊTE À LA FÊTE " et  
Jeu gonflable "Le pirate"  
20h30 **Repas Champêtre**  
"Aligot et Veau de l'Aveyron et du Ségala"  
Tarif unique 18 euros  
Inscription "Chez Simone" au 06.84.23.93.44  
22h30 GRAND BAL VARIÉTÉ MUSETTE ANIMÉ PAR "JO BERNARD"

La cérémonie au monument aux morts, où nous rendons un devoir de mémoire avec les anciens combattants, fait partie des traditions mais marque aussi un temps fort de rassemblement, en cette date anniversaire de la libération.

A cette occasion, tous les enfants de la commune sont invités à participer au dépôt de gerbe dimanche 25 août 2024 à partir de 11h15.



### Lundi 26 Août

- 14h Concours de manille  
Concours de pétanque en tripléte



## Brevet de Chasse de Bournazel, 7<sup>e</sup> édition !

Bournazel a été la capitale du chien courant pendant un week-end. Les chasseurs ont organisé un brevet de chasse sur lièvre, chevreuil et sanglier les 30 et 31 mars 2024. Un très bon moment de partage et de convivialité.

Chasseurs, non-chasseurs, femmes, enfants sont venus voir évoluer les 8 meutes (2 sur lièvre, 2 sur chevreuil et 4 sur sanglier) venues de toute la France.

Un week-end frais et ensoleillé, idéal pour les meutes qui découplaient sur nos belles terres cordaises. Nous avons pu voir de très belles chasses et de très bons chiens.



Le territoire du concours s'étendait sur environ 15 000 hectares, des abords de la forêt de Grésigne, en passant par le plateau cordais, pour finir par les travers escarpés du Viaur et du Candour.

Les participants ont apprécié ce territoire très varié, des travers pentus et boisés ainsi qu'un plateau assez ouvert.

L'équipe du concours remercie toutes personnes qui ont participé à l'organisation de ce week-end convivial où les chasseurs ont pu partager leur passion.

Bournazel est un village rural où la chasse est une tradition. Les chasseurs sont fiers d'organiser des manifestations comme celle-là, durant lesquelles de nombreux non-chasseurs viennent découvrir et comprendre notre passion pour le chien courant.



## Lous Garrics de Bournazel

### Les aînés « Lous Garrics de Bournazel »

Le mardi 11 juin, 76 élèves de l'école de Brens (CM1 ET CM2) accompagnés de leurs professeurs et parents nous ont rendu visite à la salle des fêtes.



Après le pique-nique pris sur la pelouse, ils nous ont interprété quelques chansons françaises sous la direction de leur chef de chœur.

Ce fut un moment agréable, très apprécié par « le public »

L'après midi a continué pour les adhérents par les jeux traditionnels et le goûter.



## UN PEU D'HISTOIRE

Pour répondre aux besoins de la population des communes de Bournazel, Lacapelle-Ségalar, Laparroquial, Mouzieys-Panens, Saint Marcel Campes et Saint Martin Laguépie, l'association d'Aide Familiale Rurale du Ségalar (\*) voit le jour le 20 septembre 1968 à l'initiative des habitants.

Pour Cordes sur ciel et Les Cabannes c'est l'association Louis BARTHES qui intervient sur ces communes jusqu'en 1991, année où l'UMT (devenue VYV3) s'implante à Cordes sur ciel et intervient sur l'ensemble des communes des "anciens cantons" de Cordes sur ciel, Vaour et Castelnaud de Montmiral.

Depuis une dizaine d'années, l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Ségalar (\*) est de plus en plus sollicitée sur Cordes sur ciel et Les Cabannes. Ainsi, lors du Conseil d'Administration du 12 janvier 2024, nous avons officialisé leur entrée au sein du "Territoire d'Intervention" du réseau ADMR du Ségalar.

L'ADMR intervient essentiellement auprès des familles, des personnes âgées ou handicapées, mais notre aide va aussi auprès des nourrissons, des jeunes enfants et des personnes morales, collectivités, entreprises, etc.

Les notions de proximité, d'accompagnement, de présence, sont fondamentales et sont la base du projet associatif de l'ADMR, nos 11 salariées vont à domicile, au soutien des personnes aidées sur ce nouveau territoire.

(\*) : L'Aide Familiale Rurale devient l'Aide à Domicile en Milieu Rural en 1979.



Dziyana, Magalie, Christine, Isabelle, Adeline, Aline, Carol, Evelyne et Magali. Manquent Laetitia et Florence.

## NOUVEAU SERVICE

Depuis cette année, l'ADMR du TARN propose le **Service de Portage de Repas à Domicile**, pour tous renseignements vous pouvez contacter l'**ADMR ARSAD** - Tél. 05 63 41 18 30 - Email : [arsad@admrtarn.fr](mailto:arsad@admrtarn.fr) - Site internet : <https://www.admrtarn.fr/associations/admr-arsad>

## LA TELEASSISTANCE

Nous vous rappelons que le réseau ADMR propose aussi le service de **Téléassistance ADMR FILIEN**, pour tous renseignements vous pouvez nous contacter : Tél. 05 63 56 96 15 - Email : [lesegalar@admrtarn.fr](mailto:lesegalar@admrtarn.fr)

## LES ANIMATIONS



Jedi 13 juin 2024, un goûter a été organisé au Foyer Rural, il a réuni, personnes aidées, familles aidantes, salariées et bénévoles.

## S'IMPLIQUER DANS NOTRE ASSOCIATION

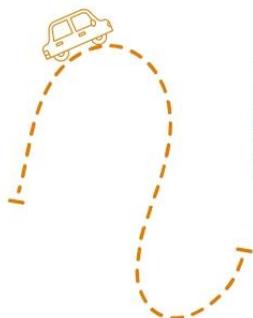
Si vous le souhaitez, vous pouvez rejoindre notre association, nous recherchons bénévoles et salariés qui viendraient étoffer nos équipes. Contact : Tél. 05 63 56 96 15 - Email : [lesegalar@admrtarn.fr](mailto:lesegalar@admrtarn.fr)

# INFORMATIONS DIVERSES



## INFOS BAIGNADE

Transports gratuits



L'Espace de Vie Sociale « L'ESCALE » organise un **transport gratuit** à partir de différents points de montée **vers des lieux de baignade** sur la période estivale, à la journée ou demi-journée :

- la **base de loisirs Vère-Grèsigne** à Catelnau-de-Montmiral,
- la base nautique "**Atlantis**" à Albi
- le **plan d'eau de la Roucarié** à Almayrac.



*Les mineurs doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.  
Les animaux ne sont pas acceptés dans le bus.*

## LES DATES ET LIEUX D'ARRÊT DES NAVETTES

Mardi 9 Juillet	Mercredi 17 Juillet	Jeudi 25 Juillet	Mercredi 31 Juillet	Jeudi 22 Août	Mercredi 28 Août
Base de loisirs Vère Grèsigne	Espace aquatique Atlantis	Base de loisirs Vère Grèsigne	Espace aquatique Atlantis	Plan d'eau de la Roucarié	Base de loisirs Vère Grèsigne
Départ 10h l'ESCALE	Départ 13h30 l'ESCALE	Départ 10h de l'ESCALE 10h45 Mairie de Vaour	Départ 13h30 l'ESCALE	Départ 10h l'ESCALE	Départ 10h l'ESCALE
Retour 16h30	Retour 17h	Retour 16h30 Vaour - 17h l'ESCALE	Retour 17h	Retour 16h30	Retour 16h30

Inscription obligatoire jusqu'à 2 jours ouvrables, avant la sortie :  
06 88 35 37 38 / evs-escale@4c81.fr

# INFORMATIONS DIVERSES



Plusieurs communes rechercheront d'ici 2026 un ou une secrétaire de mairie.

De nombreux départs en retraite vont libérer des postes et des remplacements sont déjà régulièrement proposés !

Aujourd'hui une formation diplômante et des stages pratiques existent et permettent d'accéder à ce métier.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous connaissez une personne qui le serait n'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou auprès du CDG81.



Urbanisme

Ressources humaines

Actes administratifs

Etat-civil

Secrétariat du Maire et du Conseil Municipal

Une secrétaire de Maire, en plus d'être la personne qui s'occupe de l'accueil, du téléphone, de l'agenda et du courrier...

C'est celui ou celle qui est en charge du service administratif d'une commune, du secrétariat du Maire, du conseil municipal, et auprès des administrés.

L'avantage... c'est que ce n'est pas routinier !

Budget

Gestion de dossiers

Listes électorales

Comptabilité



PARCOURS

## SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

Session du 27/08 au 08/11/2024

FORMEZ-VOUS À UN MÉTIER QUI RECRUTE !

# FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

### TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

### TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

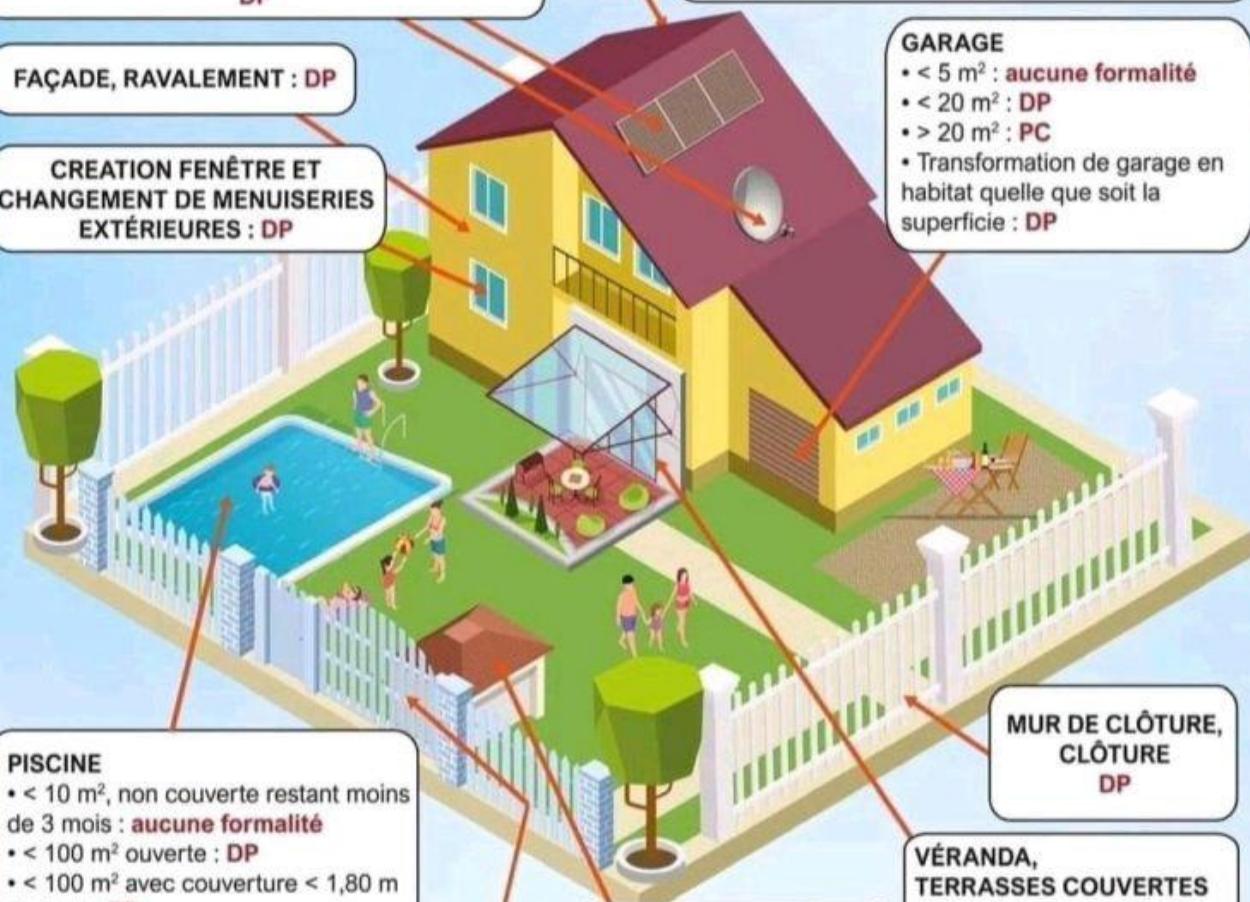
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :  
**DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET  
CHANGEMENT DE MENUISERIES  
EXTÉRIEURES : **DP**

### GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



### PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE,  
CLÔTURE  
**DP**

PORTAIL  
**DP**

### CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

### VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- < 40 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

### DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

# INFORMATIONS DIVERSES

## Imbriqués, les emballages ne seront pas valorisés !

Dans le Tarn, tous les emballages se trient ; une bonne chose pour faciliter le geste de tri et favoriser le recyclage et la valorisation des déchets. **Mais attention à ne pas imbriquer les emballages !**

**En raison d'emballages imbriqués les uns dans les autres, leur séparation technique est impossible à réaliser.** Malgré un passage dans différentes machines de tri (cribles balistiques, trieurs optiques, aimants, etc.), les emballages imbriqués ne peuvent être séparés, résultat : ils sont considérés comme des "refus" et ne sont pas recyclés.

En effet, le rayon infrarouge des trieurs optiques ne reconnaît que l'emballage extérieur ; aussi, une bouteille en plastique dans une boîte en carton, une bombe aérosol dans un sachet de pâtes, *etc.* ne peuvent être recyclés. Autre exemple, l'électro-aimant qui capte les boîtes de conserve en acier, emporte malheureusement le pot de yaourt en plastique emboîté dedans.

**Pour l'éviter, il est nécessaire de ne jamais imbriquer un emballage dans un autre. Ecrasez vos emballages si vous avez besoin de gagner de la place, mais ne les emboîtez surtout pas.** Si vous voulez qu'ils connaissent une deuxième vie, séparez-les !



Les imbriqués représentent un coût important pour la collectivité, donc pour l'utilisateur puisqu'ils nous sont doublement facturés par le syndicat de traitement TRIFYL, en tri puis en refus de tri. Ils mettent à mal le bon fonctionnement du centre de tri et celui des filières de recyclage.

Pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler **qu'une fois vidés, les emballages sont à déposer, EN VRAC, séparés les uns des autres, dans le bac jaune.**

Merci pour votre implication.

Ce qu'il faut retenir :

- Avant tout geste de tri, se poser la question « S'agit-il d'un emballage ? » Si la réponse est non, vous pourrez le déposer, selon sa nature, en déchèterie ou dans le bac à ordures ménagères
- Ecrasez les emballages si vous avez besoin de gagner de la place, ne les emboîtez surtout pas les uns dans les autres !
- Une fois vidés, les emballages sont à déposer séparés, les uns des autres, EN VRAC, dans le bac jaune.

# INFORMATIONS DIVERSES



## TRIFYL Déchèterie des Cabannes

Les déchèteries Trifyl  
passent en horaires d'été

Ouverture en juillet et août

Mardi, mercredi, vendredi et samedi

De 7h à 14h

 : Le Féral, 81170 Les Cabannes

 : 05.63.56.19.01

**« Le BOURNAZELOIS » - Bulletin d'information Municipal de la Commune de Bournazel**

**Adresse : Mairie 185, route de Mouzieys Panens 81170 BOURNAZEL - Téléphone : 05.63.56.11.52**

**Mél : [mairie.bournazel.81@wanadoo.fr](mailto:mairie.bournazel.81@wanadoo.fr)**

Directeur de publication : Jérôme FLAMENT

Collaborations : Maïté MOLINIER - Christine TRANIER – Arnaud VIGUIER

Le bureau du comité des fêtes - Le conseil municipal – Partenaires extérieurs

Imprimé par nos soins